

Neuf feuillets



CANTON

AN 1870.

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

Commune de Saint-André de Cubzac

Arrondissement du Tribunal de 1^{re} instance de
BORDEAUX.

Registre des Naissances.

NOTA. — MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur impérial. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de prénoms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom, et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

Nous, Juge Commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code Napoléon, coté et paraphé le présent registre, contenant *vingt six* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Naissances dans la commune d *Saint-André de Cubzac* pendant l'an 1870.

A Bordeaux, le 31 décembre 1869.

J de Stion

*seus
sand
lesim
long
and
cing
de
le
met
blie
77
B
can
is,
L'neuf
ny
ole
aut
chant*

Bordeaux. — Imprimerie Bossat, rue Laroque, 3.

N. 1

Du 5 Janvier



Jean Edmond
Noalbee



Actes d

Du cinq Janvier mil huit cent soixante dix à deux heures
du soir. Acte de naissance de Jean Edmond Noalbee, né le
premier Janvier à six heures du matin au bourg de S. André de
Cuba; fils légitime de Bernard Théodor Noalbee marchand,
agé de vingt huit ans, et de Jeanne Roite Denis, sans profession,
agé de vingt deux ans; mariés et demeurant ensemble au bourg
de S. André de Cuba.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin

Premier témoin Henry Biais marin, agé de vingt neuf ans, second
témoin Jean Verneau concuige de La Motte, agé de soixante cinq
ans, habitants de cette commune.

Sur la requésition et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le
déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Marché Costant,
maire de S. André de Cuba, faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil.

PROVINCIA

J. Noalbee H. Biais J. Verneau

N. 2

Du 5 Janvier

Marie Biais

Dieux les yeux des
mil neuf cent quatre
sur à huit ans le
cette
le dix sept ans mil
neuf cent quatre sur
le même

Du cinq Janvier mil huit cent soixante dix à deux
heures et demie du soir. Acte de naissance de Marie Biais,
née le trois de ce mois à neuf heures du matin au lieu de Port-neuf,
commune de S. André de Cuba; fille légitime de Henry
Biais marin, agé de vingt huit ans et de Jeanne Bigale
sans profession, agé de vingt sept ans; mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Port-neuf.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Bernard Théodor Noalbee, marchand

Delapue

agi de vingt huit an. *Steno* tuteur Jean *Baron*
Conseil de la *Manie* agi de soixante cinq an habitant
de cette commune.

Sur la requête et présentation a non fait par le
de l'enfant, non avec rédigé le présent acte qui le tuteur
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constata suivant la loi par moi Jean *Baron*
Canton, mari de *André* de *Cubac*, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

J. Baron
J. M. Baron

N° 3

7 janvier

de Brece

de Brece

de Brece

de Brece

de Brece

de Brece

de Brece

de Brece

de Brece

de Brece

de Brece

de Brece

de Brece

de Brece

de Brece

de Brece

de Brece

de Brece

de Brece

de Brece

De sept jours mil huit cent soixante deux à deux heures de midi
Sol de naissance de *Francis* *Breze*, né le trois mil dix huit

Breze, à sa femme de soi, au lieu de *Grav*, commune de *Landre*
de *Cubac*, fils légitime de *Edmond* *Breze* cultivateur, agi de
quarante cinq an et de *Seranne* *Despagn* cultivateur, agi de
quarante six an; marié et demeurant ensemble au dit lieu de *Grav*.

Le seu de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin *Edmond* *Hubert* propriétaire, agi de quarante
ans, second témoin *Jean* *Chloé* *Tabat*, agi de quarante neuf an,
habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation a non fait par le père
de l'enfant, non avec rédigé le présent acte qui le tuteur, et le
déclarant ont signé avec nous après lecture et non le déclarant qui a dit au savi.

Constata suivant la loi par moi Jean *Michel* *Canton*,
mari de *André* de *Cubac* faisant la fonction d'officier public
de l'état civil.

J. Michel
E. Lestre

N° 4



De 8 janvier



De 11 janvier

De 11 janvier

De 11 janvier

De 11 janvier

De 11 janvier

De 11 janvier

De 11 janvier

F. 10

De huit jours mil huit cent soixante deux à quatre heures de midi
Sol de naissance de *Raymond* *Breze*, né le trois mil dix huit

a quatre heures de midi au bourg de *Landre* de *Cubac*, fils légitime
de *Francis* *Breze* cultivateur, agi de trente trois an et de *Raymond*
Delann son épouse, agi de trente deux an; marié et demeurant
ensemble au bourg de *Landre* de *Cubac*.

Le seu de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin *Jean* *Edmond* *Hubert*, agi de trente trois an, demeurant
à *Landre*, second témoin *Jean* *Raymond* *Delann*, agi de
quarante six an, demeurant à *Landre* de *Cubac*.

Sur la requête et présentation a non fait par le père
de l'enfant, non avec rédigé le présent acte qui le tuteur, et le
déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constata suivant la loi par moi Jean *Michel* *Canton*
mari de *André* de *Cubac*, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

J. Michel
Breze

De 11 janvier

De 11 janvier

De 11 janvier

De 11 janvier

De 11 janvier

De 11 janvier

De 11 janvier

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constata suivant la loi par moi Jean Michiel Cartant, Maire de S. André de Cuhac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

M. J. G. Gerbier
M. M. Cartant

N^o 6
Du dix sept janvier mil huit cent soixante deux à dix heures du matin. Acte de naissance de Jean Bataud, né le quinze de ce mois à une heure du matin au bourg de S. André de Cuhac, fils légitime de Jean Bataud domestique âgé de trente huit ans, et de Françoise Beule cultivateuse, âgée de vingt deux ans, mariés et demurant ensemble au bourg de S. André de Cuhac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Roussseau concuige de la Mairie, âgé de soixante cinq ans. Second témoin Martin Vial garde champêtre âgé de quarante neuf ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin ont signé avec nous après lecture, et nous le déclarant qui s'est marié.

Constata suivant la loi par moi Jean Michiel Cartant, Maire de S. André de Cuhac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. Roussseau
M. M. Cartant

N^o 7
Du 11 janvier



M. M. Helin Jean

Ides 4
Du dix huit janvier mil huit cent soixante deux à dix heures du soir.

Acte de naissance de Marie Helin Jean, née le six de ce mois à neuf heures du matin au bourg de S. André de Cuhac, fille légitime de Guillaume Jean facteur âgé de trente deux ans, et de Marguerite Vial, sans profession, âgée de vingt deux ans, mariés et demurant ensemble au bourg de S. André de Cuhac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Clément Marie cultivateur, âgé de vingt six ans. Second témoin Pierre Girard cultivateur âgé de vingt deux ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constata suivant la loi par moi Jean Michiel Cartant, Maire de S. André de Cuhac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil. Roussseau Clément Girard

M. M. Cartant P. Girard

N^o 8
Du 19 janvier

M. M. Beauvieux

Deux heures du matin.

Acte de naissance de Marie Beauvieux, née à une heure du matin au lieu du Sa, commune de S. André de Cuhac, fille légitime de Pierre Beauvieux diable et de Anne Jugeon cultivateuse, âgée de vingt deux ans, demurant au dit lieu du Sa.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Vige pâtissier âgé de vingt sept ans, second témoin Justin Camu perruquier, âgé de trente ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
 Pierre Jugeau père de la mère de l'enfant en il est né, âgé de vingt
 ans, cultivateur, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le
 déclarant ont signé avec nous après lecture.
 Contrat suivant la loi par moi Jean Michel Costant,
 Maire de Grand-Étang-Cuba, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.
 Justin Camuz
 Pierre Jugeau
 J. M. Costant

12210
 Du 11 Février
 Jean Etier



Acte de naissance de Jean Etier, né le trois de ce mois à une
 heure du soir au lieu du Grand Fay commun de Grand-Étang-Cuba,
 fils légitime de Pierre Etier cultivateur, âgé de vingt deux ans, et
 de Marie Blau cultivateuse, âgée de vingt sept ans, mariés et demurant
 ensemble au dit lieu du Grand Fay.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Jean Blau marié, âgé de vingt un an, second
 témoin Jean Rousseau concubine de la Mairie, âgé de soixante
 cinq ans, habitant de cette commune.

N° 9

Deuxième Pierre mil huit cent soixante deux à trois heures du soir.
 Acte de naissance de Louis Chouin né lui à une heure de
 matin au lieu du Poiré commun de Grand-Étang-Cuba; fils légitime
 de son Chouin père âgé de quarante quatre ans, et de Marie
 Salandre sa femme âgée de trente neuf ans, mariés et demurant
 ensemble au dit lieu du Poiré.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Jean Raymond charbonnier, âgé de trente un an,
 second témoin Jean Rousseau concubine de la Mairie, âgé de soixante
 cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
 de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le
 déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contrat suivant la loi par moi Jean Michel Costant,
 Maire de Grand-Étang-Cuba, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.
 Raymond Jean
 Louis Chouin
 J. M. Costant

N° 11

Du 23 Février
 Pierre Lajon

De vingt trois heures mil huit cent soixante deux à
 deux heures du soir.
 Acte de naissance de Pierre Lajon, né ce jour à deux
 heures et demi du matin, au bourg de Grand-Étang-Cuba; fils
 légitime de Louis Lajon marchand, âgé de quarante ans, et de
 Jeanne Arnaud aussi marchande, âgée de trente trois ans, mariés
 et demurant ensemble au bourg de Grand-Étang-Cuba.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Jean Raymond charbonnier, âgé de trente
 un an, second témoin Jean Rousseau concubine de la Mairie.

Pierre Jean Marie

Jean Pierre
 J. M. Costant

âgé de soixante cinq ans, habitant de cette commune.
 En la requête et présentation à nous faite par le père
 de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le tuteur et
 le déclarant ont signé avec nous après lecture.
 Conformité suivant la loi par moi Jean Michel Carant,
 Maire de Landivide-Lubac, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

Sous Sceau
 Raymond Jary
 M. Coston

N. 13

Du 28 Février

Marguerite Laporte

Du vingt quatre Février mil huit cent soixant deux à midi.
 Acte de naissance de Marguerite Laporte, née le vingt six
 un an, à deux heures de soi au lieu de Moulis, commune de Landivide-
 Lubac, fille légitime de Jean Laporte jardinier, âgé de trente
 neuf ans, et de Marie Barreau, sans profession, âgée de trente
 un an, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Moulis.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Pierre Vigi boulanger âgé de vingt six an.
 Second témoin Jean Perreman cordonnier de Moulis, âgé de
 soixante cinq ans, habitant de cette commune.

En la requête et présentation à nous faite par le
 père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
 tuteur et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
 Conformité suivant la loi par moi Jean Michel Carant,
 Maire de Landivide-Lubac, faisant la
 fonction d'officier public de l'état civil.
 Pierre Vigi
 Jean Perreman
 M. Coston

N. 13

Du 27 Février



Francis Michel Daniel
Dussargat



Du vingt huit Février mil huit cent soixant deux à deux heures du matin.
 Acte de naissance de Francis Michel Daniel Dussargat,
 né le jour à deux heures du matin au bourg de Landivide-Lubac,
 fils légitime de Laurent Alphonse Dussargat, capitaine de marine, âgé
 de trente deux ans et de Marie Louise Moreau, sans profession, âgée
 de vingt huit ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de Landivide-Lubac.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Etienne P. Moreau charpentier, âgé de soixante
 quatre ans, second témoin André Moreau cultivateur, âgé de soixante
 quatre ans, tous deux habitant de cette commune.

En la requête et présentation à nous faite par le père
 Michel Moreau propriétaire, âgé de soixante trois ans, grand-père
 de l'enfant, chez lequel il est né, nous avons rédigé le présent acte
 que le tuteur et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
 Conformité suivant la loi par moi Jean Michel Carant,
 Maire de Landivide-Lubac, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

M. Moreau
 M. Moreau
 M. Coston

N. 14

Du 4 Mars

Auguste Gontier

Résidé à Brestaux le
 six janvier mil neuf cent
 quatre-vingt sept
 le légal journal mil neuf cent
 quatre-vingt sept
 le maire
 Victor

Du quatre Mars mil huit cent soixant deux à neuf heures du matin.
 Acte de naissance de Auguste Gontier, né hier à deux heures
 du soir au lieu de la Garenne commune de Landivide-Lubac, fils
 légitime de Jean Gontier cultivateur, âgé de vingt deux ans et de
 Marguerite Batare sans profession, âgée de vingt un an,
 mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Garenne.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Jean Perreman cordonnier de Moulis, âgé de
 soixante cinq ans, second témoin Jean Moreau marchand, âgé
 de trente huit ans, habitant de cette commune.

En la requête et présentation a nous faite par le père de l'enfant non avoué rédigé le présent acte que le témoin et la déclarante ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, mari de Gaudin de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. M. Castant
J. M. Castant

N. 15
Du 11 Mars
Marie Jeanne

Du quatre Mars mil huit cent soixante deux est née une fille de sexe féminin au lieu de Lander de Cuba; fille naturelle de Marie Marcel sans profession, âgée de vingt sept ans, demeurant à Verdun et de son épouse.

Le acte de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Bousma conuq de la Marie, âgé de trente cinq ans. Second témoin Martin Noël garde comptable, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.

En la requête et présentation a nous faite par Madame Genoult, sa femme, chez laquelle le mariage s'est accompli, non avoué rédigé le présent acte que le témoin et la déclarante ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, mari de Gaudin de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. M. Castant
J. M. Castant

Par acte reçu à la Mairie de Bordeaux le sept juin mil huit cent soixante deux ont été reconnus légitimes à quatre personnes mariées Jacques Robert Marie Hillens Morel ont reconnu et légitimé leur fille Marie Jeanne Marie Genoult et son épouse.

Decedee à Saint André de Cubzac de l'âge de cinquante six ans cent sept jours le neuf cent cinquante six de Marie.

N. 16
Du 21 Mars



Marie Raboulet

Du vingt un Mars mil huit cent soixante deux est née une fille de sexe féminin au lieu de Lander de Cuba; fille légitime de Jean Raboulet entrepreneur, âgé de vingt huit ans et de son épouse ensemble au lieu de Lander de Cuba.

Le acte de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Elodie Raboulet, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune. Second témoin Jean Marie Montant, âgé de quarante ans, habitant de cette commune.

En la requête et présentation a nous faite par le père de l'enfant, non avoué rédigé le présent acte que le témoin ont signé avec nous après lecture et nous déclarant que c'est un garçon.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, mari de Gaudin de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil. Colastre

J. M. Castant
J. M. Castant

N. 17
Du 24 Mars
Marie Lévie

Du vingt quatre Mars mil huit cent soixante deux est née une fille de sexe féminin au lieu de Lander de Cuba; fille légitime de Marie Lévie plus de l'acte, âgé de trente six ans, et de Marguerite Perron sans profession, âgé de trente deux ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Lander de Cuba.

Le acte de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Lévie Lévie propriétaire, âgé de quatre vingt ans. Second témoin Pierre Boyrat tonnelier, âgé de vingt quatre ans, habitant de cette commune.

Decedee à St André de Cubzac, de l'âge de cinquante six ans cent sept jours le neuf cent cinquante six de Marie.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant
Maire de Landerneau, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Imbert Pierre Leynat Vital Soré
J. M. Gosselin

N: 18
Du vingt huit Avril mil huit cent soixante dix à
deux heures du soir.

Acte de naissance de Jean Larrieu, né hier à cinq heures
du soir au bourg de Landerneau de Cuhar, fils légitime de Eble
Larrieu garçon âgé de quarante un an, et de Jeanne Gilet,
sans profession, âgée de vingt six ans; mariés et demeurant
ensemble au bourg de Landerneau de Cuhar.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Bardou carrier, âgé de trente cinq ans,
deuxième témoin Jean Marcou cordouier, âgé de vingt quatre ans,
habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant,
Maire de Landerneau de Cuhar, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Larrieu *Bardou* *Marcou*
J. M. Gosselin

N: 19
Du 16 Avril



Louis Charles
Léon Martin



Fille 18
Du seize Avril mil huit cent soixante dix à deux
heures du matin. Acte de naissance de Louis Charles Léon
Martin, né hier à deux heures du matin au bourg de Landerneau
de Cuhar, fils légitime de François Joseph Martin, professeur de
musique, âgé de quarante cinq ans, et de Rose Léonie Brien,
sans profession, âgée de trente huit ans; mariés et demeurant
ensemble au bourg de Landerneau de Cuhar.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Guillaume Allan sabotier, âgé de quarante
un ans. Deuxième témoin François Gallais charpentier, âgé de
trente deux ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant
Maire de Landerneau de Cuhar, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

J. Martin *Allan* *Gallais*
J. M. Gosselin

N: 20
Du 16 Avril

Chéman Renaud

Du seize Avril mil huit cent soixante dix à deux
heures du matin. Acte de naissance de Chéman Renaud, né ce
jour à deux heures du matin au lieu de Laroguer, commune
de Landerneau de Cuhar, fils légitime de Simon Renaud cultivateur
âgé de vingt neuf ans, et de Marguerite Péllet cultivateuse
âgée de vingt six ans; mariés et demeurant ensemble au dit
lieu de Laroguer.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Guillaume Allan sabotier, âgé de
quarante un ans. Deuxième témoin François Gallais charpentier

no de huit ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation à nous faite par le père
 de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin en
 signifié avec nous après lecture, et nous le déclarant que c'est son avis.
 Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Catant,
 Maire de la commune de Babar, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil. **Allain Gallais**
 J. M. Catant

N. 21
 Du dix neuf Avril mil huit cent vingt deux à neuf
 heures du matin. Acte de naissance de Jean Maurice Picoeau,
 fils légitime de Pierre Picoeau père, âgé de vingt sept
 ans et de Jeanne Elisabeth Galard, son épouse, âgée de
 vingt trois ans, mariés et demurant ensemble au bourg de Babar.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin André Gabriel peintre, âgé de vingt ans,
 second témoin Jean Roussier commis greffier de Babar, âgé de
 soixante cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
 de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin en
 a signé avec nous après lecture, et nous le déclarant que c'est son avis.
 Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Catant,
 Maire de la commune de Babar, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.
Jean Roussier
André Gabriel
 J. M. Catant

N. 22
 Du dix neuf Avril mil huit cent vingt deux à quatre
 heures du soir. Acte de naissance de Marguerite Gastuel,
 née à Babar de ses parents au lieu de Babar, commune de Babar,
 fille légitime de Jean Gastuel cultivateur,
 âgé de vingt cinq ans et de Marguerite Rognaud cultivateuse,
 âgée de vingt cinq ans, mariés et demurant ensemble au dit
 lieu de Babar.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Pierre Vigier boulanger, âgé de vingt sept
 ans, second témoin Justin Couron perceur, âgé de trente ans,
 habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
 de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin en
 a signé avec nous après lecture, et nous le déclarant que c'est son avis.
 Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Catant,
 Maire de la commune de Babar, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.
Pierre Vigier
Justin Couron
 J. M. Catant

N. 23
 Du vingt trois Avril mil huit cent vingt deux à dix
 heures du matin.
 Acte de naissance de Laurent Rognaud, né au lieu de
 Babar, commune de Babar, fils légitime
 de Guillaume Rognaud tisserand, âgé de trente quatre ans et de
 Marguerite Courand, son épouse, âgée de vingt deux ans,
 mariés et demurant ensemble au dit lieu de Babar.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Charles Patenot paroisier, âgé de vingt sept
 ans, second témoin Jean Roussier commis greffier de Babar,
 âgé de soixante cinq ans, habitant de cette commune.

Par acte en date du premier
 Mars mil huit cent vingt
 deux, enregistré au bureau
 de la commune de Babar,
 Rognaud dont le nom
 est inscrit au registre
 civil de la commune de
 Babar, a épousé
 Courand, dont le nom
 est inscrit au registre
 civil de la commune de
 Babar, mil huit cent
 vingt deux.

Précédés de l'acte
de mariage et de son
acte ont été
présentés au
tribunal de
justice de
paix de
la commune
de Landerneau
le 11 Mars
1841

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Cabant,
Maire de Landerneau, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

PROCURATEUR *REYNOLD*
Patrice Chomou, et *REYNOLD*
J. M. Cabant

N^o 24
Du vingt six Avril mil huit cent quarante et un
à quatre heures du soir.

Acte de mariage de Jean Lacaze, né à Joux à trois
heures du matin au hameau de Kevilho, commune de Landerneau, fils
légitime de Charles Lacaze tailleur de pierre, âgé de vingt
huit ans, et de Jeanne Colin sans profession, âgée de vingt
quatre ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Kevilho.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Rouman, concubine de la mariée, âgée de
soixante ans, Second témoin Noastial Vial garde champêtre
âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Cabant,
Maire de Landerneau, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

PROCURATEUR
Louis *PROCURATEUR*
J. M. Cabant

Les témoins
de l'acte de
mariage et
de son acte
ont été
présentés
au tribunal
de justice
de paix de
la commune
de Landerneau
le 11 Mars
1841

N^o 25
Du 2 Mai



Catherine
Goiffion



Eustache GOIFFION
Veuve DOROUS
Décédée à St Audé
de Cubzac, le treize
juin mil neuf cent
soixante quatre -
le treize juin mil neuf
cent soixante quatre -
le 11 Mai
Landerneau

Ides 18
Du deux Mai mil huit cent quarante et un à neuf
heures du matin. Acte de mariage de Catherine Goiffion, veuve de
Eustache Goiffion, décédée à Saint-Audé de Cubzac, le treize juin mil neuf cent
soixante quatre, et de Jeanne Rouman, sans profession, âgée de trente ans,
mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Landerneau.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Charles Lataux négociant, âgé de quarante trois
ans, Second témoin Jean Rouman concubine de la mariée, âgée de
soixante ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui le témoin ont signé
avec nous après lecture et mal déclaré que c'est en l'honneur
de la mariée.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Cabant,
Maire de Landerneau, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

PROCURATEUR *REYNOLD*
Patrice Chomou, et *REYNOLD*
J. M. Cabant

N^o 26
Du 12 Mai

François Doris

Acte de mariage de François Doris, né
à Landerneau le 12 Mai mil huit cent quarante et un, fils
légitime de Guillaume Doris tonnelier, âgé de trente
ans, et de Marie Faulhae, sans profession, âgée de trente
ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de Landerneau.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin François Faulhae menuisier, âgé de vingt
ans, Second témoin Jean Rouman concubine de la mariée, âgée
de soixante ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui le témoin ont signé
avec nous après lecture et mal déclaré que c'est en l'honneur
de la mariée.

le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
témoin et déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de Landerie de Cuba, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

N. 27

Du 20 Mai

Mme Arguet

Du vingt Mai mil huit cent soixante dix à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Anne Arguet, née hier au soir à huit
heures au lieu de Saint-Martin, commune de Landerie de Cuba;
fille légitime de Pierre Arguet commerçant, âgé de trente trois
ans et de Catherine Roussau, sans profession, âgée de vingt
sept ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Saint-Martin.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Leonard Imbert propriétaire, âgé de quatre
vingt ans. Second témoin Jean Roussau concubine de la commune,
âgé de soixante quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de Landerie de Cuba, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Imbert Arguet
J. M. Costant

N. 28

Du 21 Mai

Mme Arguet

Du vingt sept Mai mil huit cent soixante dix à neuf
heures du matin. Acte de naissance de Marie Magdelaine
Arguet, née ce jour à huit heures du matin au bourg de



N. 29

Du 27 Mai

Mme Lacour

1860
Landerie de Cuba, fille légitime de Gypollème Cognard
commerçant, âgé de vingt quatre ans, et de Marie Ori sans profession
âgée de vingt trois ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de
Landerie de Cuba.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Baptiste Roussau tailleur, âgé de trente
deux ans. Second témoin Jean Roussau concubine de la commune,
âgé de soixante cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et
le déclarant ont signé avec nous après lecture et nous le déclarant qui a été un sacre.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de Landerie de Cuba, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

J. M. Costant

Du vingt sept Mai mil huit cent soixante dix à midi.

Acte de naissance de Marie Lacour, née le vingt quatre de ce
mois à midi, au village du port de Plagne, commune de Landerie
de Cuba; fille légitime de Pierre Lacour marié, âgé de trente cinq
ans et de Catherine Bonchen, sans profession, âgée de vingt quatre
ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu du port de Plagne.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Roussau concubine de la commune, âgé de
soixante cinq ans. Second témoin Virgi Pierre boulanger, âgé
de vingt sept ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant

Maire de l'André de Cubac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil

Joseph Vige
Pierre Vige
J. M. Costantini

N° 30

Du 30 Mai

Le Maire de l'André de Cubac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, a reçu de la mère de l'enfant, au lieu de Tomboukane, commune de l'André de Cubac, fils légitime de Pierre Petit menuisier, âgé de vingt sept ans, et de Guillemine Couvria, sans profession, âgée de vingt quatre ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Tomboukane.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Jean Raymond chaudronnier, âgé de trente un ans, second témoin Jean Bourreau concierge de la Noaille, âgé de soixante cinq ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ci-dessus déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Jean Michel Costantini, Maire de l'André de Cubac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Raymond Jean Petit
Pierre
J. M. Costantini

N° 31

Du 31 Mai

Le Maire de l'André de Cubac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, a reçu de la mère de l'enfant, au lieu de Montabon commune de l'André de Cubac, fils légitime de Simon Signat cultivateur, âgé de vingt huit ans et de Marie Petit cultivateuse, âgée de vingt deux ans,

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Raymond chaudronnier, âgé de trente deux ans, second témoin Jean Bourreau concierge de la Noaille, âgé de soixante cinq ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ci-dessus déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Jean Michel Costantini, Maire de l'André de Cubac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.



Joseph Vige 12

mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Montabon.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Jean Raymond chaudronnier, âgé de trente deux ans, second témoin Pierre Reynat menuisier, âgé de vingt cinq ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ci-dessus déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Jean Michel Costantini, Maire de l'André de Cubac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Joseph Vige
Pierre Reynat
J. M. Costantini

N° 32

Du 15 Juin

Jeanne Roux

Du treize juin mil huit cent soixante deux à deux heures du soir.

Acte de naissance de Jeanne Roux, née hier à quatre heures du soir au Bourg de l'André de Cubac, fille légitime de Jean Roux menuisier, âgé de vingt trois ans et de Louise Richon, sans profession, âgée de vingt ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de l'André de Cubac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Raymond chaudronnier, âgé de trente deux ans, second témoin Jean Bourreau concierge de la Noaille, âgé de soixante cinq ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ci-dessus déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Jean Michel Costantini, Maire de l'André de Cubac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Mairie de Couban faisant la fonction d'officier public de l'état civil.
Raymond Jean Proulx
J. M. Gosselin

N. 33

Du 14 juin
Jean Pierre Thourcade

Du quatorze juin mil huit cent soixante-deux à deux heures du soir.
Acte de naissance de Jean Pierre Thourcade, né le deux de ce mois à trois heures du soir au lieu de Moirvin, commune de Couban, fils légitime de Jean Pierre Thourcade, cultivateur, âgé de quarante cinq ans et de Marie Lucie, sans profession, âgée de trente six ans, mariés, et demeurant ensemble au dit lieu de Moirvin.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être un aculé.
Premier témoin François Laborde postillon, âgé de quarante quatre ans, second témoin Jean Roussau, concubine de la Mairie, âgé de soixante cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Gosselin, Mairie de Couban, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.
Laborde François Gosselin
Proulx

N. 34

Du 16 juin
Jean Pierre Thourcade

Du seize juin mil huit cent soixante-deux à quatre heures du soir.
Acte de naissance de Françoise Justine Proulx,



Decidé à Saint-André de C. G. G. (C. G.) le deux juin mil huit cent sixante deux. Le trois juin mil huit cent sixante deux. Le Maire

[Signature]

N. 35

Du 27 juin
Pierre S. Abbe

13
Le quatorze de ce mois à deux heures de matin, au lieu de Balong, commune de St. André de Couban, fils légitime de Jean Proulx cultivateur, âgé de trente cinq ans, et de Jeanne Charvet cultivateur, âgé de vingt huit ans, mariés, et demeurant ensemble au dit lieu de Balong.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Raymond Gerbiu, charbonnier, âgé de soixante ans, second témoin Jean Roussau, concubine de la Mairie, âgé de soixante cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Gosselin, Mairie de Couban, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Proulx Gerbiu Proulx
J. M. Gosselin

Du vingt sept juin mil huit cent soixante deux à deux heures de matin.

Acte de naissance de Pierre S. Abbe, né le vingt sept de ce mois à sept heures de matin, au bourg de St. André de Couban, fils légitime de Philippe S. Abbe tonnelier, âgé de vingt six ans et de Chèrez Droubert, sans profession, âgé de vingt six ans, mariés, et demeurant ensemble au bourg de St. André de Couban.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Baptiste Proulx rentier, âgé de soixante six ans, second témoin Jacques Gibeau cultivateur, âgé de vingt six ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le

Du vingt huit jan mil huit cent soixante six a dix
 heures de matin. Séde de naissance de Catherine Arnaud, née
 le vingt quatre de la mois a dix heures de soir au Bourg de Lander
 a Lubar, fils légitime de Suzanne Arnaud femme, âgée de
 trente cinq ans, et de Marie Abisa, sans profession, âgée de trente
 huit ans, mariés et demurant ensemble au Bourg de Lander de Lubar.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Jean Baptiste Pivon marié, âgé de soixante
 deux ans, second témoin Jacques Montard propriétaire, âgé de
 quatre vingt quatre ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation a été faite par le père
 de l'enfant, non avec ridige le présent acte que le témoin
 et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
 Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Gaudin
 Maire de Lander de Lubar, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil. Pivon
 Montard
 J. M. Gaudin

11236
 28 Juin
 Catherine
 Arnaud

Du sept juillet mil huit cent soixante six a neuf
 heures de matin. Séde de naissance de Thomas Arnaud, né le deux de
 Lander de Lubar, fils légitime de Jean et Marie Cathie
 âgé de trente sept ans, et de Marie Cathie, sans profes
 sion, âgée de trente neuf ans, mariés et demurant ensemble
 au dit lieu de Lander.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Jean Arnaud propriétaire de la Mairie
 âgé de soixant ans, second témoin Jean Veres, marié
 de cinquante six ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation a été faite par le père
 de l'enfant, non avec ridige le présent acte que le témoin
 et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
 Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Gaudin
 Maire de Lander de Lubar, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil. Pivon
 Arnaud
 Veres
 J. M. Gaudin

11237
 7 Juillet
 Thomas
 Arnaud

Du sept juillet mil huit cent soixante six a neuf
 heures de matin. Séde de naissance de Thomas Arnaud, né le deux de
 Lander de Lubar, fils légitime de Jean et Marie Cathie
 âgé de trente sept ans, et de Marie Cathie, sans profes
 sion, âgée de trente neuf ans, mariés et demurant ensemble
 au dit lieu de Lander.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Jean Arnaud propriétaire de la Mairie
 âgé de soixant ans, second témoin Jean Veres, marié
 de cinquante six ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation a été faite par le père
 de l'enfant, non avec ridige le présent acte que le témoin
 et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
 Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Gaudin
 Maire de Lander de Lubar, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil. Pivon
 Arnaud
 Veres
 J. M. Gaudin

11238
 Du quatorze juillet mil huit cent soixante six
 a neuf heures de matin.
 Séde de naissance de Thomas Arnaud, né le deux de
 Lander de Lubar, fils légitime de Jean et Marie Cathie
 âgé de trente sept ans, et de Marie Cathie, sans profes
 sion, âgée de trente neuf ans, mariés et demurant ensemble
 au dit lieu de Lander.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Jean Arnaud propriétaire de la Mairie
 âgé de soixant ans, second témoin Jean Veres, marié
 de cinquante six ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation a été faite par le père
 de l'enfant, non avec ridige le présent acte que le témoin
 et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
 Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Gaudin
 Maire de Lander de Lubar, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil. Pivon
 Arnaud
 Veres
 J. M. Gaudin

11239
 Du quatorze juillet mil huit cent soixante six
 a neuf heures de matin.
 Séde de naissance de Thomas Arnaud, né le deux de
 Lander de Lubar, fils légitime de Jean et Marie Cathie
 âgé de trente sept ans, et de Marie Cathie, sans profes
 sion, âgée de trente neuf ans, mariés et demurant ensemble
 au dit lieu de Lander.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Jean Arnaud propriétaire de la Mairie
 âgé de soixant ans, second témoin Jean Veres, marié
 de cinquante six ans, habitant de cette commune.
 Sur la requête et présentation a été faite par le père
 de l'enfant, non avec ridige le présent acte que le témoin
 et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
 Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Gaudin
 Maire de Lander de Lubar, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil. Pivon
 Arnaud
 Veres
 J. M. Gaudin

Par acte en date du vingt six
 juillet mil huit cent soixante
 six, enregistré le vingt sept
 juillet de la même année, de
 la commune de Lander de
 Lubar, et a été lu par le
 Maire et le conseil municipal
 de cette commune, dont nous
 sommes le Maire, et nous
 avons procédé à la lecture
 de l'acte susdésigné, et nous
 avons constaté que l'acte
 est conforme à l'original
 et que le contenu est exact.

En la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant au nom redigé le présent acte qui les témoins ont signé au nom après lecture et un déclarant qui a dit et juré Constable devant le loi par moi Jean Michel Castant, Maire de Lander de Cuhar, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Viries
J. M. Cotton

11:59
Du vingt six juillet mil huit cent soixant dix à dix heures du matin, et de naissance de Marie Bourcier, née le jour à long heures du matin au lieu de Calonge-Commune de Lander de Cuhar, fille légitime de Jean Bourcier, cultivateur, âgé de quarante ans, et de Catherine Besnon, son épouse, âgée de trente six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Calonge.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Étienne Malbe boucher, âgé de vingt huit ans, second témoin Ernest Bernis charpentier, âgé de trente sept ans, habitant de cette commune.

En la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons redigé le présent acte qui les témoins et déclarant ont signé au nom après lecture.

Constable devant le loi par moi Jean Michel Castant, Maire de Lander de Cuhar, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Quatrième jour
E. Malbe Bernis
J. M. Cotton

11:40
Du vingt neuf juillet mil huit cent soixant dix à trois heures du soir, et de naissance de Auguste Barry, fils légitime de Pierre Barry, marié et demeurant ensemble au lieu de Lander de Cuhar, âgé de trente six ans, et de Marie Vidal, son épouse, âgée de vingt quatre ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Lander de Cuhar.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Henry Hébert, armurier, âgé de trente quatre ans, second témoin Jean Tournier, cultivateur de la commune de Lander de Cuhar, âgé de trente six ans, habitant de cette commune.

En la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons redigé le présent acte qui les témoins et déclarant ont signé au nom après lecture.

Constable devant le loi par moi Jean Michel Castant, Maire de Lander de Cuhar, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Henry Hébert
Jean Tournier
J. M. Cotton

11:41
Du 8 Août
Jean Robert
Reconnaissons
Deuxième jour
E. Malbe Bernis
J. M. Cotton

En la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons redigé le présent acte qui les témoins et déclarant ont signé au nom après lecture.

Constable devant le loi par moi Jean Michel Castant, Maire de Lander de Cuhar, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Henry Hébert, armurier, âgé de trente quatre ans, second témoin Jean Tournier, cultivateur de la commune de Lander de Cuhar, âgé de trente six ans, habitant de cette commune.

En la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons redigé le présent acte qui les témoins et déclarant ont signé au nom après lecture.

Constable devant le loi par moi Jean Michel Castant, Maire de Lander de Cuhar, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

requérant, âgé de soixante ans, et de Jean Rouman concubine
de la même âge de soixante ans, habitants de cette
commune qui ont signé avec nous le présent acte et par le
déclarant qu'ils n'ont point d'enfant.

J. Rouman
J. Rouman

N. 113

Du 11 Août

Jean Raymond

Du onze Août mil huit cent soixante dix à quatre
heures du soir. Acte de naissance de Jean Raymond, né le
jeudi sept Juin du présent an au bourg de S. André de Cubzac,
fils légitime de Jean Raymond chardevinier, âgé de trente
deux ans, et de Marie Ricin, sans profession, âgée de vingt
huit ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de S. André.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Claude Rouquié, garda-moine, âgé de trente
quatre ans, second témoin Jean Rouman concubine de Marie,
âgé de soixante cinq ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par nous Jean Michel Latant,
Maire de S. André de Cubzac faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

J. Rouman
J. Rouman

N. 114

Du 23 Août

à Bouillon

Du vingt trois Août mil huit cent soixante
dix à dix heures du matin. Acte de naissance de

Chérie Bouillon, née le six Août à dix heures du matin au lieu
de la Noue commune de S. André de Cubzac, fille légitime
de Guillaume Bouillon menuisier, âgé de trente ans, et de
Jeanne Lartigou sans profession, âgée de vingt ans, mariés et
demeurant ensemble au dit lieu de la Noue.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Henry Desbordes serurier, âgé de trente
sept ans, second témoin Jean Rouman concubine de Marie,
âgé de soixante cinq ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par nous Jean Michel Latant,
Maire de S. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

J. Bouillon
J. Bouillon

N. 114

Du 26 Août

Jeanne
Morissonaud

Jeanne
Morissonaud

Cet acte en date du deux
sept mil huit cent soixante et la mairie
de Bordeaux. Jeanne Morissonaud
dout le mariage et fondée dans l'acte
de son mariage avec Jean
Joseph Yge.
Dont mention faite par nous officier
public de l'état civil le quatre avril mil huit
cent soixante.

Du vingt six Août mil huit cent soixante dix
à trois heures du soir. Acte de naissance de Jeanne

Morissonaud, née le six Août à sept heures et demie au lieu au bourg
de S. André de Cubzac, fille légitime de Pierre Morissonaud
serurier, âgé de trente quatre ans, et de Catherine Benoit
sans profession, âgée de vingt un ans, mariés et demeurant
ensemble au bourg de S. André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jacques Gibelin bouvier, âgé

Décidé à Commont
(laissé) le 21 juillet
en l'absence de
laquelle les juges
ont été présents quatre
de quatre

de quatre

N. 11

Du 29 Août

Intime Guibet
Reconnaissance
de nom

de vingt six ans. Second nommé Jean Roussel, commis
de la Marine, âgé de soixante cinq ans, habitant de
cette commune

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, avec avoir rédigé le présent acte que les
nommés et le déclarant ont signé avec nous après lecture
constatée surant le lui par moi Jean Michel
Cartonnet, Secrétaire de l'André de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil

PRONONCÉ
M. Roussel
M. Cartonnet

Du vingt neuf Août mil huit cent soixante deux à midi.
Extrait de minutes de greffe du Tribunal de première
instance de Bordeaux.

Napoléon, par la grace de Dieu et la volonté nationale, Empereur
des Français, à tous présents et à venir, salut :

Le Tribunal de première instance de Bordeaux a rendu le jugement
suivant, auquel ont assisté Messieurs Daniel Jakobsholtz, vice président
Aygues juge, Jean de Saint Pierre, juge suppléant, ayant une
délibération, après à cause de l'empêchement de Messieurs Collin,
juge, et de deux autres juges et juge suppléant plus anciens, et
Messieurs substitut de procureur impérial, présents et tenus la
plum de leur, comme greffier assermenté.

Et la requête annexée à la minute du présent jugement
prononcée nom de Jean Guibet et sur la teneur suit :
A Monsieur le Président de la Chambre des requêtes
du Tribunal de première instance de Bordeaux.

Le sieur Gabriel Guibet, négociant, demeurant et domicilié
à Paris, au Palais n° 16, d' l' honneur de votre expertise :

17
C'est est en l'André de Cubzac le trente et un Octobre
mil huit cent soixante deux en mariage de Jean Antoine Guibet
avec Jeanne Roussel. L'acte dressé à cette occasion par l'officier
de l'état civil de la commune contractée avec vous en ce que le
nom de famille de l'enfant et celui de son père sont écrits
Guibet avec un Y, tandis que la véritable orthographe
de ce nom ainsi que l'attestent l'acte de naissance de son aïeul
Guibet père et l'acte de célébration de son mariage avec Jeanne
Roussel est Guibet, écrit avec un I.

Dans cette situation il importe à l'enfant d'obtenir qu'il
soit fait à son acte de naissance une rectification qui rende à son
nom sa véritable orthographe. C'est pourquoi le sieur Guibet conclut
à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, ordonner la
communication de la présente requête et des pièces y jointes, Messieurs
le Procureur Impérial, et comme vous Messieurs le juge pour
faire son rapport en la chambre des requêtes, sur la requête de l'enfant
tenant à ce qu'il plaise au Tribunal ordonner la rectification de
l'acte de naissance de Gabriel Guibet, écrit le trente et un
octobre mil huit cent soixante deux par l'officier de l'état civil de la
commune de l'André de Cubzac, en ce que le nom de l'enfant
nouveau est et le nom de son père et l'enfant écrits Guibet avec
un Y, seront désormais écrits Guibet avec un I. Ordonne
que le jugement a été prononcé sur la requête par l'officier
de l'état civil de la commune de l'André de Cubzac aussitôt
qu'il lui aura été remis, qui mention en son acte en marge
l'acte réformé et que cet acte en sera plus s'écrit que avec la
rectification ordonnée. C. sans justice
Lequel, Godard avoué.

Est la présente requête avec la présente l'appeau comme
sursis à Messieurs le Procureur Impérial, procureur impérial

112
Le rapport qui sera fait par Monsieur Baylot, juge en
son commission à cet effet au Tribunal statué à
quint après midi, Bordeaux le vingt quatre septembre mil
huit cent soixante neuf. Signé: D. Zabotelly, vice président
et Mécien, commis greffier.

Le procureur Impérial Bourgeois déclaré en son rapport
Bordeaux le vingt quatre septembre mil huit cent soixante neuf
Signé: Bourgeois substitut.

En point de droit. Il a été lieu d'ordonner la rectification
de l'acte de naissance de l'espousant conformément aux conclusions
de la dite requête.

Qui Monsieur Baylot juge, en son rapport fait à jour
en chambre de conseil;

Qui aussi en chambre de conseil Monsieur Bourgeois,
substitut du Procureur Impérial en ses conclusions orales, et qui
a donné son avis écrit et signé au bas de la dite requête;

Attendu qu'il résulte de l'acte de naissance du père de
l'espousant et de l'acte de célébration du mariage du père même
de ce dernier, que le nom patronymique du dit espousant doit être
écrit Guibert avec un I et non Gueybert avec un Y.

Qu'il y a donc lieu d'ordonner la rectification de l'acte de naissance
de Guibert conformément aux conclusions de la dite requête;

Par ce motif, le Tribunal après en avoir délibéré, statuant sur
la requête à lui présentée ordonne la rectification de l'acte de naissance
au profit Gabriel Guibert espousant, dressé par l'officier
de l'état civil de la commune de L'André-de-Bubac, le trois
septembre mil huit cent soixante deux, en ce sens que le nom de père
de l'enfant nouveau né et le nom du père de cet enfant, écrits
par erreur Gueybert, avec un Y, y soient désormais écrits
Guibert avec un I, qui est la véritable orthographe de

à nom. Dit que le présent jugement sera lu avec les
registres de l'état civil de la commune de L'André-de-Bubac,
de l'année courante, qui mentionnent les faits en marge de l'acte
réformé lequel a été révisé à l'année quarante sept
rectification. Fait et prononcé en la chambre de conseil de
la chambre de vacation du Tribunal de premier instance
de Bordeaux, le vingt quatre septembre mil huit cent soixante neuf.
Signé à la minute du présent jugement: D. Zabotelly, vice
président et Mécien, commis greffier.

Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre
le dit jugement à exécution; à nos procureurs généraux et à
nos procureurs près les Tribunaux de premier instance d'y tenir la main,
à tous commissaires et officiers de la force publique de prêter
main forte lorsqu'il en sera légalement requis.

En foi de quoi le présent jugement a été signé par le Président
du Tribunal et par le greffier. Parquité à Bordeaux le vingt
neuf septembre mil huit cent soixante neuf. fol. 177. r. au
trois, un long feu, Vieux soixante quatre autres; Signé:
Duché, Paul, Tribunal, le greffier de Bubac, signé: M. L. L.

Perçu conformément. Transcrit sur le registre de l'état civil par
mon sousigné, Marin de L'André-de-Bubac, remplissant les
fonctions d'officier public de l'état civil, les jours et au
et au indiquer à l'acte de présente.

N. 116

Du 3 y br

Mariane Legnat

Par acte en date du cinq
Mars mil neuf cent cinq inscrit
sur les registres de l'état civil
de cette commune, Marie
Léon

Du trois septembre mil huit cent soixante deux à midi.
Acte de naissance de Marie Legnat, née trois mil sept cent
De matin, au lieu de Cabouron, commune de L'André-de-Bubac;
Marie Legnat fille légitime de Antoine Legnat cultivateur, âgé de vingt-un ans, et de
Marquise Legnat cultivateuse, âgée de vingt deux ans;
mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Cabouron.

Les enfants de tous les sexes
de Jean Moppet de son état
de cultivateur de son état
de son état de son état
de son état de son état
de son état de son état

Actes à l'usage de
de son état de son état
de son état de son état
de son état de son état
de son état de son état
de son état de son état

[Signature]

N: 117
Du 30 7^{me}

Le 30^{me} du mois de
de son état de son état
de son état de son état
de son état de son état
de son état de son état
de son état de son état

[Signature]

N: 118
Du 11 8^{me}

[Signature]

N: 119
Du 11 8^{me}

[Signature]

Le 11^{me} du mois de septembre mil huit cent soixante dix
Premier témoin Jean Bernard Cordier, âgé de quarante huit
ans, second témoin Jean Pothier Bernard, âgé de trente neuf
ans, habitants de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin ont
signé avec nous après lecture et nous le déclarant qui a été en l'avis
constats suivant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de l'arrondissement de Curbac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Bernard Pothier
J. M. Costant

Du treizième, septembre mil huit cent soixante dix quatre
huitième. Acte de naissance de Jean Noël Léon Marchadier,
né le vingt neuf de ce mois à huit heures du soir au bourg de L'and
de Curbac, fils de Jean Noël Léon et de Marie Archadié
Marchadier, veuve de Benjamin, âgé de trente deux ans, et de Guillemine
Marie et de Elizabeth Archadié, sans profession, âgée
vingt huit ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de L'and

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Bergey, employé de télégraphe, âgé de
trente huit ans, second témoin Jean Bousman, conjugué de la commune
de L'and, âgé de trente cinq ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin ont déclaré
signé avec nous après lecture.
constats suivant la loi par moi Jean Michel Costant, Maire de
l'arrondissement de Curbac, faisant la fonction d'officier public de l'état
civil.

Bergey Bousman J. M. Costant

N: 118

Du 11 8^{me}

Christophe Licot

Le 11^{me} du mois de septembre mil huit cent soixante dix
deuxième. Acte de naissance de Christophe Licot, né
le deux de ce mois à quatre heures du matin au lieu de Plaque
commune de l'arrondissement de Curbac, fils légitime de Pierre Licot
cultivateur, âgé de quarante cinq ans, et de Anne Gervaise, sans
profession, âgée de trente deux ans, mariés et demeurant ensemble
au dit lieu de Plaque.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Etienne P. Marc Charvat, âgé de soixant
quatre ans, second témoin Jean Bousman conjugué de la commune
de L'and, âgé de trente cinq ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin ont signé
avec nous après lecture et nous le déclarant qui a été en l'avis
constats suivant la loi par moi Jean Michel Costant,
Maire de l'arrondissement de Curbac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

J. M. Costant

N: 119

Du 11 8^{me}

Placide François
Massol

Le 11^{me} du mois de septembre mil huit cent soixante dix
neufième. Acte de naissance de Placide François Massol,
né le neuf de ce mois à cinq heures du matin au bourg de L'and
de Curbac, fils légitime de Veran Massol, entrepreneur de
travaux publics, âgé de trente ans, et de Jeanne Biguerie, sans
profession, âgée de vingt deux ans, mariés et demeurant ensemble
au bourg de L'and de Curbac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Etienne Walker bouvier, âgé de
huit ans, second témoin Pierre Doin propriétaire, âgé de
cinquante un ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par nous Jean Michel Potard
Maire de S. André de Lubac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

J. Denis
C. Malpica

J. M. Costantini

N. 50
Du 15 8^{he}
Catheline
Coudaon

Du quinze Octobre mil huit cent soixante dix
à quatre heures du soir. Acte de naissance de Catheline
Coudaon, née le quatorze de ce mois à onze heures du soir au bourg
de S. André de Lubac, fille naturelle de Louis Coudaon, tailleur habitant
à S. André de Lubac, âgé de trente huit ans, et de Louise Deaing, sans profession, âgée de
trente huit ans, habitant ensemble au bourg de S. André de Lubac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Raymond, charbonnier, âgé de
trente deux ans, second témoin Jean T. Courneau, conseiller de la
Mairie, âgé de soixante cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par nous Jean Michel
Potard, Maire de S. André de Lubac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

Raymond Jean
L. Courneau

J. M. Costantini

N. 51

Du 19 8^{he}

François Léon
Barthari

Idem 20
Du dix neuf Octobre mil huit cent soixante dix
à quatre heures du soir. Acte de naissance de Françoise Léon
Barthari, née le dix sept de ce mois à dix heures du
soir au bourg de S. André de Lubac, fille légitime de Jean
Barthari, armurier, âgé de vingt neuf ans, et de Thérèse
Barthe Ferrand, sans profession, âgée de vingt quatre ans,
mariés et demeurant ensemble au bourg de S. André de Lubac.

Décédé à S. André de Lubac le vingt
deuxième de ce
mois âgé de
soixante huit
ans.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin François Léon
Barthari, armurier, âgé de vingt
neuf ans, second témoin Jean
Vianès Perruquin, âgé de vingt
huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le
déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par nous Jean Michel Costantini
Maire de S. André de Lubac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

J. Barthari
Gautier François
J. M. Costantini

N. 52

Du 22 8^{he}

Jean Peneau

Du vingt deux Octobre mil huit cent soixante dix
à onze heures du matin. Acte de naissance de Jean Peneau, né
hier à six heures du soir au bourg de S. André de Lubac,
fils légitime de Jean Peneau, tailleur, âgé de vingt sept ans,
et de Marie Degas, sans profession, âgée de vingt deux ans,
mariés et demeurant ensemble au bourg de S. André de Lubac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin André Abadie, propriétaire, âgé de soixant
deux ans, second témoin Jean Victor Jamar, instituteur, âgé
de quarant huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
 père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin
 ont signé avec nous après lecture, ainsi que le déclarant
 Constatai suivant la loi par moi Jean Michel Castant,
 Mairie de S. André de Cuchan, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

H. A. Boedig
 J. P. P. P.
 S. M. Costant

Le vingt quatre Octobre mil huit cent soixante dix à neuf
 heures de matin, Acte de naissance de Marguerite Lalanne, née
 à son père cinq heures de matin au lieu de Francillon, commune de S.
 Marguerite, mère de Cuchan; fille légitime de Jean Lalanne cultivateur, âgé
 Lalanne de quarante cinq ans, et de Marie Lalanne cultivateur, âgé de trente
 cinq ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Francillon.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Jacques Bernard terrassier, âgé de quarante
 deux ans, second témoin Pierre Barry maréchal ferrant
 âgé de trente deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de
 l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin ont signé
 avec nous après lecture et nous le déclarant qui a dit en savoir.

Constatai suivant la loi par moi Jean Michel Castant,
 Mairie de S. André de Cuchan, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

Jacques Bernard
 Pierre Barry
 S. M. Costant

Le deux Novembre mil huit cent soixante dix à
 onze heures de matin, Acte de naissance de Marie Bardau,

11
 sur le huitième Octobre mil à cinq heures de soir au
 lieu du Conseil communal de S. André de Cuchan, fils légitime
 de Antoine Bardau cultivateur, âgé de vingt six ans, et de
 Marie Prouty cultivateur, âgée de vingt six ans, mariés
 et demeurant ensemble au dit lieu de Cuchan.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Jean Rousseau, coiffeur de S. André, âgé
 de trente cinq ans, habitant de cette commune, second témoin
 Louis Dubut propriétaire, âgé de quatre vingt ans, habitant
 de cette commune. Sur la requête et présentation à nous
 faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte
 qui le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constatai suivant la loi par moi Jean Michel Castant,
 Mairie de S. André de Cuchan, faisant la fonction d'officier
 public de l'état civil.

Emile Rousseau
 Antoine Bardau S. M. Costant

11
 Du 8 Novembre mil huit cent soixante dix à
 onze heures de matin, Acte de naissance de Marie
 Comte, née à son père cinq heures de matin au lieu de Plagny,
 commune de S. André de Cuchan, fille légitime de Michel
 Comte, son père de S. André, âgé de trente six ans, et de
 Catherine Boige son épouse, âgée de trente quatre
 ans, mariés et demeurant au dit lieu de Plagny.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Jules Vigi boulanger, âgé de vingt sept ans,
 demeurant à S. André, second témoin Louis Bernard boucher,
 âgé de cinquante six ans, demeurant à S. André.

Jules Vigi
 Louis Bernard
 S. M. Costant

N° 13
 Du 24

Marguerite Lalanne
 In act, en date du vingt quatre
 octobre mil huit cent soixante dix
 à neuf heures de matin, acte de naissance
 de Marguerite Lalanne, née à son père
 cinq heures de matin au lieu de Francillon,
 commune de S. Marguerite, mère de Cuchan;
 fille légitime de Jean Lalanne cultivateur,
 âgé Lalanne de quarante cinq ans, et de Marie
 Lalanne cultivateur, âgé de trente cinq ans,
 mariés et demeurant ensemble au dit lieu de
 Francillon.

N° 14
 Du 29

Marie Bardau

Secrète à ce
 propos de la
 femme mil
 huit cent
 dix
 le deux
 novembre
 mil huit
 cent dix
 à onze
 heures
 de matin

Boedig

En act, en date du huitième
 Octobre mil à cinq heures de soir au
 lieu du Conseil communal de S. André de
 Cuchan, fils légitime de Antoine Bardau
 cultivateur, âgé de vingt six ans, et de
 Marie Prouty cultivateur, âgée de vingt six
 ans, mariés et demeurant ensemble au
 dit lieu de Cuchan.

Diocèse

De cette à d'écire
Celle de l'écire
et an. 23

N: 16
Du 17 9^{he}

Balthazar
Pothier

N: 17
Du 17 9^{he}

Jean Paul
Morin
Daniel Coeston

En la requête et présentation à nous faite par le
d'écire enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture
Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Cabant,
Maire de l'arrondissement de Coubas, faisant la fonction d'officier
public de l'état-civil.

Julie Sigisfe
Berard Perrot
N. M. Chastillon

Du huit et venant mil huit cent soixante deux à deux
heures de midi. Acte de naissance de Balthazar Pothier, né le jour
à dix heures du matin au bourg de l'arrondissement de Coubas, fille
légitime de Jean René Pothier peintre, âgé de vingt sept ans, et de
Marie Gallard, son épouse, âgée de vingt deux ans, mariés
et demurant ensemble au bourg de l'arrondissement de Coubas.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Biquignier secrétaire de la Mairie, âgé
de trente huit ans, second témoin Jean Roussier concierge de la
Mairie, âgé de soixante cinq ans, habitant de cette commune.

En la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin et
le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Cabant,
Maire de l'arrondissement de Coubas, faisant la fonction d'officier
public de l'état-civil.

Pothier Biquignier
N. M. Chastillon

N: 17
Du 17 9^{he}
Hippolyte Sattler

Hippolyte Sattler

N: 18
Du 17 9^{he}
Jean Paul Morin
Daniel Coeston

Jean Paul Morin
Daniel Coeston

Table D
Du dix sept Novembre mil huit cent soixante deux
à dix heures du matin. Acte de naissance d'Hippolyte Sattler,
né le quatorze de ce mois à onze heures de midi de moi à l'arrondissement
de Coubas, fils légitime de Jean Sattler rentier, âgé de trente
trois ans et de Olive Perrin Ollas, son épouse, âgée
de trente quatre ans, mariés et demurant ensemble et tant, mes
étant de passage à l'arrondissement de Coubas.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Henri Heberard armurier, âgé de
soixante trois ans, second témoin Jean Roussier concierge de la Mairie,
âgé de soixante cinq ans, habitant de cette commune.

En la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Contaté suivant la loi par moi Jean Michel Cabant,
Maire de l'arrondissement de Coubas, faisant la fonction d'officier
public de l'état-civil.

Sattler Heberard Roussier
N. M. Chastillon

Du dix sept Novembre mil huit cent soixante deux
à sept heures de midi. Acte de naissance de Jean Paul Morin
Daniel Coeston, né le jour à cinq heures du soir au bourg de
l'arrondissement de Coubas, fils légitime de Jean Paul Coeston
âgé de trente deux ans, et de Marie Perrin, son épouse,
âgée de dix neuf ans, mariés et demurant ensemble
au bourg de l'arrondissement de Coubas.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Baptiste André Abar

Propriétaire, âgé de soixante deux ans, Second témoin
Louis Nicolas marchand, âgé de vingt huit ans,
habitants de cette commune.

Qu la requête et présentation a nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que
le témoin A. de lasant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant,
Maire de S. André de Cubar, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

ousteau
H. A. Boulin
M. A. Castant

N: 19
Du vingt un Novembre mil huit cent soixante deux à
quatre heures de midi et de naissance de Marie Louise Combes, née
à onze heures du matin, au Bourg de S. André de Cubar, fille
légitime de Pierre Combes, chiffonnier, âgé de trente trois ans, et de Marie
Richard, sans profession, âgé de trente six ans, mariés et demeurant
ensemble au Bourg de S. André de Cubar.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Raymond, charronnier, âgé de
trente deux ans, Second témoin Jean Pierre Perruquet, âgé de
vingt huit ans, habitants de cette commune.

Qu la requête et présentation a nous faite par le père de l'enfant
nous avons rédigé le présent acte que le témoin A. de lasant ont signé avec nous
après lecture. Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant,
Maire de S. André de Cubar, faisant la fonction d'officier public
de l'état civil.

Nicolas Jean Combes
Raymond Perruquet

N: 60

23
Du 25 9^{he}
Du vingt trois Novembre mil huit cent soixante deux à
quatre heures de midi, au lieu de Plaque, commune de S. André de Cubar,
Jeanne Eyraud - fille légitime de Louis Eyraud boulanger, âgé de vingt quatre ans, et de
Julienne Landin, sans profession, âgé de vingt deux ans, mariés et
demeurant ensemble au dit lieu du port de Plaque.

Decidé à Saint-André de Cubar le
vingt et un juillet an. Second témoin Jean Baptiste Luchet, âgé de trente sept ans, habitant
mil neuf cent cinquante cinq - cette commune. Qu la requête et présentation a nous faite
le vingt deux juillet par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
militaire, et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant,
Maire de S. André de Cubar, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Eyraud Nicolas
Baptiste Jean
M. A. Castant

N: 61

24 9^{he}
Du vingt quatre Novembre mil huit cent soixante deux
à neuf heures du matin, Acte de naissance de Magdelaine
Cabustean, née le vingt deux de la mois à trois heures du soir, au
lieu de Plaque, commune de S. André de Cubar, fille légitime
de Joseph Cabustean marié, âgé de quarante cinq ans, et de
Jeanne Robert, sans profession, âgé de quarante ans, mariés et
demeurant ensemble au dit lieu du port de Plaque.

Decidé à S. André de Cubar le trois Aouil
mil neuf cent cinquante neuf -
le quatre Aouil mil neuf
cent cinquante neuf -
le deux
Aouil
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Rousseau commis de la Mairie,
âgé de soixante cinq ans. Second témoin Pierre Laurent, percepteur
âgé de cinquante quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par nous Jean Michel Gastant,
Maire de L'André de Cubra, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Robusteau Joseph Laurent
Journéur J. M. Baston

N° 62

Du 26 9^{br}

Deuxième Beaucourt
Du vingt six Novembre mil huit cent soixante deux à dix
heures du matin. Acte de naissance de Anne Beaucourt, née hier
à six heures du matin au bourg de L'André de Cubra, fille
legitime de Pierre Beaucourt tisserand, âgé de trente trois ans, et de
Jeanne Coynat, sans profession, âgée de trente un an, mariés
et demeurant ensemble au bourg de L'André de Cubra.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Raymond Chartronnié, âgé de trente
deux ans, second témoin Étienne L. Morel charcutier, âgé de trente
quatre ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin et
le déclarant ont signé avec nous après lecture et nous le déclarant qui a dit en savoir.

Constaté suivant la loi par nous Jean Michel Gastant,
Maire de L'André de Cubra, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Peyronnet Jean J. M. Baston

N° 63

Du 3^{br}

Allain

Deuxième Beaucourt
Du trois Décembre mil huit cent soixante deux à onze heures
du matin. Acte de naissance de Eli Allain, né hier à
deux heures du soir au lieu de Neumagne.

de Cubra, fils légitime de Pierre Allain cultivateur, âgé de
vingt neuf ans, et de Marie Legarde, sans profession, âgée de
deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Neumagne.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Pierre Fessier, capitaine de navire, âgé de
cinquante trois ans, second témoin Jean Michel Gastant, âgé de
trente sept ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin et
le déclarant ont signé avec nous après lecture et nous le déclarant qui a dit en savoir.

Constaté suivant la loi par nous Jean Michel Gastant,
Maire de L'André de Cubra, faisant la fonction d'officier public
de l'état civil.

P. Baston J. M. Baston

N° 64

Du 9^{br}

Jean Petit

Deuxième Beaucourt
Du cinq Décembre mil huit cent soixante deux à dix heures
du matin. Acte de naissance de Jeanne Petit, née le trois de ce mois
à huit heures du soir à la Garenne commune de L'André de Cubra,

de Pierre Petit cultivateur, âgé de vingt neuf ans, et de Jeanne Bette
sans profession, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble
au dit lieu de la Garenne.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Pierre Laurent propriétaire, âgé de cinquante
quatre ans, second témoin François Gastonnet cultivateur, âgé de
soixante quatre ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin et le
déclarant ont signé avec nous après lecture et nous le déclarant qui a dit en savoir.

Maire de l'André-de-Cubac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Guillaumeau Laurent J. M. Goussard

N° 65

Du six Décembre mil huit cent soixante deux à deux heures du matin. Acte de naissance de Joseph Fouquet, né le quatre de ce mois à sept heures du matin, au lieu de Plagne, commune de l'André-de-Cubac; fils légitime de Jean Fouquet serrurier, âgé de trente six ans, et de Jeanne Rouger, sans profession, âgée de vingt neuf ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Plagne.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Pierre Payson serrurier, âgé de cinquante deux ans, Second témoin Jean Rousseau concubine de la Mairie, âgé de soixante cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le lendemain est déclaré et signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, Maire de l'André-de-Cubac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Payson Fouquet J. M. Goussard

N° 66

Du sept Décembre mil huit cent soixante deux à neuf heures du matin. Acte de naissance de Elisabeth Fourmet, née à quatre heures du matin au village de Fomboudon, commune de l'André-de-Cubac; fille légitime de Jacques Fourmet serrurier, âgé de vingt neuf ans, et de Philippine Bellu, sans profession, âgée de vingt quatre ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Fomboudon.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Décidé à l'André-de-Cubac le douze avril mil neuf cent cinquante deux. Le Maire J. M. Goussard

Fides J 2)

Premier témoin Jean Rouyroux charpentier, âgé de trente deux ans, Second témoin Jean Rousseau concubine de la Mairie, âgé de soixante cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le lendemain est déclaré et signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, Maire de l'André-de-Cubac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Payson Rouyroux Rousseau J. M. Goussard

N° 67

Du 12 D^{br} Jeanne Olier

Du deux Décembre mil huit cent soixante deux à deux heures du matin. Acte de naissance de Jeanne Olier, née le dix de ce mois à trois heures du matin au bourg de l'André-de-Cubac; fille légitime de Jacques Olier gendarme, âgé de quarante deux ans, et de Jeanne Barthe, sans profession, âgée de trente huit ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de l'André-de-Cubac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Rousseau concubine de la Mairie, âgé de soixante cinq ans, Second témoin Ernest Perrin charpentier, âgé de trente sept ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui le lendemain est déclaré et signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castant, Maire de l'André-de-Cubac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Payson Rousseau Perrin Olier J. M. Goussard

11:68 Du dix Décembre mil huit cent soixant dix et deux heures du soir. Acte de naissance de Jean Baptiste Gaston Antoine Castanet, né le trois de ce mois à onze heures du matin, au Bourg de Gabare, fils légitime de Jean Michel Castanet, notaire, âgé de quarante ans, et de Catherine Angéline Dolan, son épouse, âgée de vingt sept ans, mariés et demeurant ensemble à Gabare de Gabare. Le second enfant a été reconnu et inscrit. Premier témoin Jean Bugegou sergent de la Mairie, âgé de trente huit ans. Second témoin Jean Rousseau curé de Gabare, âgé de soixante cinq ans, habitant de cette commune. Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le défendeur ont signé avec nous après lecture. Conté et lu devant la loi par moi Jean Tournier, adjoint au Maire de Gabare, remplissant par délégation la fonction d'officier public de l'état civil.

Bugegou, Rousseau, Tournier

11:69 Du vingt un Décembre mil huit cent soixant dix et deux heures du soir. Acte de naissance de Jean Mellis, né le six de ce mois à trois heures du soir au lieu de la Portabette, commune de Gabare, fils légitime de Chama Mellis cultivateur, âgé de vingt huit ans, et de Marie Bigolle cultivateuse, âgée de dix neuf ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Portabette. Le second enfant a été reconnu et inscrit. Premier témoin Jean Rousseau charron, âgé de trente ans. Second témoin Jean Rousseau curé de Gabare, âgé de soixante cinq ans, habitant de cette commune. Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le défendeur ont signé avec nous après lecture.

Vme. l'année 1870
Tournier

Signé avec nous après lecture et lecture de l'acte qui est resté ouvert pendant six mois. Par moi Jean Tournier, adjoint au Maire de Gabare, remplissant par délégation la fonction d'officier public de l'état civil.

Rousseau, Bugegou, Tournier, Rousseau

Clouet averti le présent registre contenant soixante sept actes de naissance, un acte de reconnaissance et un jugement pour rectification de nom. Ce jour huit et un Décembre mil huit cent soixant dix, par nous soussigné Jean Michel Castanet, Maire de Gabare, remplissant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. Maire
J. M. Clouet

Table Alphabétique
des actes de naissances de l'André de Gabare

Dept. de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux
Année 1870

| nr. des actes | nr. des actes | Noms et prénoms | Dates des actes |
|---------------|---------------|-----------------|--------------------|
| 1 | 20 | Renard Chamas | 16 Avril 1870 |
| 2 | 27 | Ngouat Anne | 20 Mai |
| 3 | 36 | Renard Gaston | 23 Juin |
| 4 | 63 | Allain Elie | 3 D ^{bre} |
| 5 | 2 | Biais Marie | 9 Janvier |
| 6 | 3 | Bruis Francis | 7 f |
| 7 | 6 | Bataud Jean | 17 f |
| 8 | 8 | Bouvier Marie | 29 f |
| 9 | 39 | Bouvier Marie | 26 Juillet |

| | | | |
|----|----|---------------------------------------|-------------------------|
| 10 | 40 | Barny Auguste | 29 juillet 1770 |
| 11 | 43 | Bouchon Chiers | 23 Août |
| 12 | 51 | Barthau François Louis Noath | 19 8 ^h |
| 13 | 54 | Bardeau Marie | 8 9 ^h |
| 14 | 62 | Beaumont Anne | 26 4 |
| 15 | 7 | Cherrie Louis | 10 février |
| 16 | 70 | Coudain Catherine | 15 8 ^h |
| 17 | 77 | Comte Pascal | 8 9 ^h |
| 18 | 78 | Coutan Jean Paul Marie Daniel | 17 4 |
| 19 | 79 | Combe Noath | 21 4 |
| 20 | 81 | Castanet Jean Baptiste Gaston Antoine | 16 D ^h |
| 21 | 83 | Dussargat François Michel Daniel | 21 février |
| 22 | 84 | Denis François | 12 Mai |
| 23 | 80 | Olier Jean | 15 Février |
| 24 | 80 | Dyraud Jeanne | 23 9 ^h |
| 25 | 83 | Dourcade Jean Pierre | 14 Juin |
| 26 | 87 | Dourquet Joseph | 6 D ^h |
| 27 | 86 | Dourmet Elisabeth | 7 4 |
| 28 | 87 | Gilbin Jean | 11 Janvier |
| 29 | 84 | Goubet Auguste | 4 Mars |
| 30 | 82 | Gastaud Marguerite | 19 Avril |
| 31 | 87 | Gouffran Catherine | 2 Mai |
| 32 | 87 | Guidat Antoine (rectification de nom) | 29 Août |
| 33 | 7 | Jean Marie Helin | 18 Janvier |
| 34 | 80 | Laporte Marguerite | 24 février |
| 35 | 81 | Larrieu Jean | 28 Mars |
| 36 | 84 | Lacour Jeanne | 26 Avril |
| 37 | 89 | Lacour Marie | 27 Mai |
| 38 | 83 | Lalanne Marguerite | 24 8 ^h |
| 39 | 1 | Malbe Jean Edmond | 1 ^{er} Janvier |
| 40 | 15 | Marie Jeanne Robert | 4 Mars |
| 41 | 19 | Martin Louis Charb. Lion | 16 Avril |
| 42 | 44 | Moussenaud Jeanne | 26 Août |
| 43 | 47 | Marchadot Jean Noël Lion | 20 7 ^h |
| 44 | 49 | Massot Placide François | 11 8 ^h |
| 45 | 89 | Mollus Jean | 25 D ^h |
| 46 | 34 | Nadeau Thomas | 14 juillet |

de la commune de
Luzern le 14 D^h 1770

| | | | |
|----|----|------------------------------|--------------------------------|
| 47 | 67 | Olier Jeanne | 12 D ^h 1770 |
| 48 | 4 | Peine Raymond | 1 Janvier |
| 49 | 21 | Picrau Jean Marie | 19 Avril |
| 50 | 50 | Petit Pierre | 30 Mai |
| 51 | 54 | Peyroult François Justin | 16 Juin |
| 52 | 52 | Pomau Jean | 22 8 ^h |
| 53 | 56 | Potier Catherine | 1 9 ^h |
| 54 | 64 | Petit Jeanne | 1 ^{er} D ^h |
| 55 | 16 | Rebutet Marie | 28 Mars |
| 56 | 23 | Reynaud Laurent | 23 Avril |
| 57 | 32 | Roux Jeanne | 13 Juin |
| 58 | 41 | Robert Jeanne (Remunai Jean) | 1 Août |
| 59 | 42 | Roymond Jean | 11 4 |
| 60 | 11 | Salignon Pierre | 23 Février |
| 61 | 17 | Seri Marie | 24 Mars |
| 62 | 31 | Siquat Antoine | 31 Mars |
| 63 | 35 | S ^r . Abbe Pierre | 27 Juin |
| 64 | 37 | Savin Chieron | 7 juillet |
| 65 | 46 | Seynat Marie | 5 7 ^h |
| 66 | 48 | Sicot Christoph | 4 8 ^h |
| 67 | 57 | Sallier Alfred | 17 9 ^h |
| 68 | 38 | Seynat Marie Magdeleine | 27 Mars |
| 69 | 61 | Taburhan Magdeleine | 24 9 ^h |

C'est à cettes la présente table content
soixante sept acte de naissance, un acte de mariage
et un jugement par rectification de nom, c'est
vingt cinq Janvier mil huit cent soixante
par messeigneurs Daniel Peyroult, Marie
de S^r. André de Lubac, remplissant la fonction
d'officiers publics d'estat civil
L. Marie
D. Peyroult